

Présidence du Conseil départemental du Val d'Oise

Cergy, le 6 mai 2018

Communiqué de presse

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 4 JUIN

Les élus du Département du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente le lundi 4 juin 2018 et ont délibéré sur 21 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution d'un montant global de subventions s'élevant à 575 023, 05 € pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés.
- La participation départementale de 75 000 € à l'association la Fraternité Saint-Jean pour l'année 2018
- L'attribution d'une subvention de 590 011,10 € pour la commune de Saint-Prix pour des travaux de requalifications de voiries avec la création d'un parking et la rénovation énergétique de bâtiments anciens.
- L'attribution d'une subvention de 84 865,10 € à la commune de Villiers-Adam pour la construction d'un bâtiment dans le périmètre de la mairie actuelle afin de rendre la mairie plus facile d'accès, notamment aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le chiffre du jour :

1 046 630,93 €, montant total de subventions accordées dans le cadre des aides aux communes pour les villes de Bezons, Franconville, Jouy-le-Moutier, Le Plessis-Bouchard, Osny, Beaumont-sur-Oise et Pontoise.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) sur la commune de Saint Prix : 590 011,10 € attribués. L'Assemblée départementale accorde une subvention d'un montant de 590 011,10 € pour :

- La requalification de la rue Jean Mermoz, de la rue Anatole France et d'une section de la rue Robert Thomas (voirie, enfouissement des réseaux aériens et modernisation de l'éclairage public)
- La création d'un parking à proximité du groupe scolaire Jules Ferry
- La rénovation énergétique de la Mairie et de l'ancienne Mairie
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry

Extension du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives – Rachat de la dernière parcelle acquise par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF). L'Assemblée départementale approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée appartenant à l'EPFIF d'une superficie de 1 316 m² pour 28 212 €.

Aides départementales aux communes pour la construction et la réhabilitation d'équipements sportifs et de loisirs : 1 046 630,93 € alloués. L'Assemblée départementale a décidé d'accorder une subvention aux communes suivantes :

- 216 815 € à la commune de Franconville pour la réalisation d'un centre de loisirs « Fontaine Bertin » et d'un centre de loisir « Arc en ciel »
- 310 000 € à la commune de Jouy-le-Moutier pour la réhabilitation du gymnase Bruzacques
- 232 755 € pour la commune du Plessis-Bouchard pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique
- 225 000 € pour la commune de Bezons pour la réalisation de l'espace sportif du Val
- 44 442,93 € à la commune d'Osny pour des travaux de réfection de la salle de spectacle du Forum des arts et loisirs au titre de la restructuration des équipements culturels
- 12 661 € à la commune de Beaumont-sur-Oise pour des travaux de restauration de l'orgue de son église au titre de la restauration du patrimoine historique communal.
- 4 957 € à la commune de Pontoise pour l'acquisition de deux véhicules de police municipale en vue d'actualiser et de renforcer l'action des équipes qui veillent au maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité des habitants et des biens publics.

Contrat rural (COR) de la commune de Saint-Gervais : 111 000 € alloués. L'Assemblée départementale accorde une aide financière globale de 111 000 € pour le cofinancement des opérations du contrat rural de la commune de Saint-Gervais. Cette subvention permettra le réaménagement du cœur de ville (mise en accessibilité, sécurisation et captation des eaux de ruissellement de la rue principale) et de l'entrée Nord du hameau d'Archemont.

Contrat rural (COR) de la commune de Villiers-Adam. L'Assemblée départementale accorde une aide financière globale de 84 865,10 € pour la construction d'un bâtiment de 90 m² dans le périmètre de la mairie actuelle. L'objectif est de rendre la mairie plus facile

d'accès et réunissant les meilleures conditions du public (et notamment des Personnes à Mobilité Réduite).

ACTION SOCIALE – SANTÉ

Mise en œuvre d'actions pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés : 575 023,05 € alloués. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 124 402,50 € pour les autres actions d'insertion :
 - 10 809 € pour l'association AGOIE dont le but est de permettre à des bénéficiaires du RSA d'accéder à un ordinateur à un prix préférentiel pour lutter contre la fracture numérique.
 - 50 000 € pour l'association Faire FASS qui met en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien, d'accès aux droits et aux soins pour les bénéficiaires du RSA incarcérés à la Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MAVO), fragilisés et/ou en situation précaire qui présentent un risque de marginalisation.
 - 40 000 € pour l'association Cultures du cœur qui a pour vocation de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle en œuvre pour l'accès à la culture et au sport des personnes en situation de précarité économique, d'isolement et de vulnérabilité sociale.
- 302 071 € pour les chantiers d'insertion répartis comme suit :
- 290 071 € pour l'accompagnement social :
 - 49 500 € pour l'association ACR
 - 10 000 € pour l'association Agir pour la Réinsertion Sociale
 - 8 811 € pour l'association HALAGE
 - 18 810 € pour l'association IEPC (ADVF)
 - 4 950 € pour l'association IEPC (Employées de maison)
 - 9 900 € pour l'association IMAJ
 - 28 710 € pour l'association INCITE
 - 30 690 € pour l'association Plaine de Vie – « Cultivons la solidarité »
 - 6 930 € pour l'association Plaine de Vie – « Vert Avenir »
 - 11 880 € pour l'association Plaine de Vie – « Environnement »
 - 20 790 € pour l'association Les Restaurants du Cœur
 - 14 850 € pour l'association La Sauvegarde 95 – « Liaisons douces et accessibilités »
 - 8 910 € pour l'association La Sauvegarde 95 – 'Roul'Vers »
 - 14 850 € pour l'association La Sauvegarde 95 – « Vélo Services »
 - 21 780 € pour l'association Vie Vert – « Aménagement et entretien des espaces naturels »
 - 28 710 € pour l'association Vie « Plateforme Eco construction et développement durable »
- 12 000 € pour les demandes d'aide à l'équipement
 - 5 000 € pour l'association La Sauvegarde 95 afin de compenser la perte de la flotte survenue suite à l'incendie du local de l'association le 25 février dernier.
 - 2 000 € pour l'association IMAJ pour l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion
 - 5 000 € pour l'Association Les Restaurants du Cœur pour la rénovation d'appartements du chantier d'insertion.

L'Assemblée départementale a également accordé :

- 104 000 € pour l'association **Actions Plurielles Formation** pour la mise en place de 105 mesures RSA
- 44 4550 € pour l'association **Entr'actes – « Parcours Santé »** qui vise à offrir aux bénéficiaires di RSA ou ayant droits rencontrant des problèmes de santé, un accompagnement adapté et parvenir à une insertion socioprofessionnelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

Développer l'accessibilité à l'offre culturelle sur le territoire auprès des publics en situation de handicap : 56 000 € alloués. L'Assemblée départementale accorde :

- 44 000 € à l'association Théâtre de Cristal au titre de l'aide aux compagnies de théâtre professionnelles et l'aide à l'insertion des personnes handicapées
- 12 000 € à l'association Musique et Eveil culturel pour les personnes en situation de Handicap (MESH) au titre de l'action culturelle et de l'aide à l'insertion des personnes handicapées

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Participation départementale à l'association la Fraternité Saint-Jean pour l'année 2018 : 75 0000 € alloués.

La Fraternité Saint Jean est un Mouvement éducatif, engagé, innovant et porteur de valeurs humanistes fortes en faveur des enfants, des adolescents et de jeunes adultes résidants sur la Vallée de Montmorency et les Rives de Seine. Le Conseil départemental finance cette fraternité depuis 1991.

TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

Association de Prévention Routière (APR) du Val d'Oise. L'Assemblée départementale a voté le renouvellement de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 de l'APR à hauteur de 10 000 €.

Contact presse :

Marine Pivert
Responsable des relations presse
marine.pivert@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](https://www.facebook.com/valdoise) et sur [Twitter](https://twitter.com/valdoise).